

L'Anse-Saint-Jean, le 6 novembre 2023.

Je, soussigné, par les présentes, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles et/ou au surplus accumulés pour lesquels les dépenses ci-après décrites sont projetées par le conseil de cette municipalité sauf aux résolutions qui exigent certaines informations supplémentaires pour la provenance des fonds.

Annick Boudreault, Directrice générale / Greffière-trésorière par intérim

Procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal de L'Anse-Saint-Jean tenue le 6 novembre 2023 à 19 h 00, sous la présidence de Monsieur Richard Perron, maire.

Sont présents : Monsieur Richard Perron
 Monsieur Michel Boudreault
 Monsieur Carl Brassard
 Monsieur Daniel Boudreault
 Monsieur Daniel Corbeil
 Monsieur Claude Bouchard

Sont absents : Monsieur Yvan Côté

315-2023
OUVERTURE DE LA SÉANCE

L'ouverture de la séance est proposée par Monsieur Michel Boudreault, appuyée par Monsieur Daniel Boudreault et résolue à l'unanimité des conseillers présents.

316-2023
LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur Carl Brassard, appuyé par Monsieur Michel Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. LECTURE ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
 - 3.1 Dispense de lecture et adoption du procès-verbal de la séance régulière du 2 octobre 2023 à 19 h 00
 - 3.2 Dispense de lecture et adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 30 octobre 2023 à 19 h 00
- 4. LECTURE ET ADOPTION DES COMPTES DU MOIS**
 - 4.1 Acceptation des comptes et paiements directs d'octobre 2023
- 5. RENOUELEMENT DES PETITES CAISSES**
 - 5.1 Aucun
- 6. LECTURE DE LA CORRESPONDANCE**
 - 6.1 Aucun
- 7. ADMINISTRATION**
 - 7.1 Adoption du règlement numéro 23-415 remboursement des dépenses et des frais de déplacement des élus et des employés de la Municipalité de L'Anse-Saint-Jean

- 7.2 Dépôt de la situation financière au 31 août 2023
- 7.3 Politique de soutien aux projets structurants - Appui à la demande du Club de motoneige du Fjord.
- 8. TRAVAUX PUBLICS
 - 8.1 Demande de Monsieur Viateur Tremblay pour l'acquisition d'une portion de terrain du lot 6 145 484
 - 8.2 Attribution du mandat à automatisation JRT
 - 8.3 Attribution du mandat à la compagnie MEI Assainissement pour l'inspection et les réparations du FIR dans le secteur Mont-Édouard.
 - 8.4 Attribution du mandat à la compagnie Aquater-Eau pour les services en hydrogéologie concernant le forage et la construction du nouveau puits de captage d'eau souterraine «P2» dans le secteur du Mont-Édouard.
 - 8.5 Mandat donné à Me Gaston Saucier pour la régularisation du chemin Saint-Fiacre.
 - 8.6 Prolongation de Monsieur Denis Thibeault, col bleu saisonnier, jusqu'au 31 décembre 2023.
 - 8.7 Demande de permis de lotissement - Monsieur Michel Parent - rue de la Canourgue, lot 6 144 488.
 - 8.8 Abrogation de la résolution 141-2023 autorisant le branchement au réseau d'aqueduc et d'égout pour le lot 6 145 539 - Madame Nancy Gagné et Monsieur Éric Gagné.
 - 8.9 Acceptation des avenants numéros 691556-40000-63NV-007, 691556-4000-63NV-0011 et 691556-4000-63NV00-18 de SNC-Lavalin inc. - pour le projet d'assainissement des eaux usées village.
 - 8.10 Attribution des contrats de déneigement pour les chemins de tolérance aux entrepreneurs soumissionnaires
 - 8.11 Acceptation de l'enveloppe budgétaire supplémentaire pour les travaux de contournement du dégrilleur à la compagnie AtkinsRéalisis (SNC-Lavalin inc.) dans le cadre du projet d'assainissement des eaux usées village.
- 9. **URBANISME**
 - 9.1 Recommandation CCU67-2023 - Demande de permis de rénovation - Monsieur Aurélien Houde, 312, rue Saint-Jean-Baptiste
 - 9.2 Recommandation CCU66-2023 - Demande de permis de rénovation - Syndicat de la copropriété Le Refuge, 100, chemin du Refuge
 - 9.3 Recommandation CCU71-2023 - Demande de permis de rénovation - Monsieur Bruno Girard, 15 rue de la Canourgue.
 - 9.4 Recommandation CCU72-2023 - Demande de permis de lotissement - Monsieur Pierre-Luc Côté
- 10. **SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 10.1 Adoption du budget 2024 de la Régie intermunicipale de sécurité incendie du Fjord
- 11. **LOISIRS, CULTURE, TOURISME ET VIE COMMUNAUTAIRE**
 - 11.1 Démission de Madame Lysanne Boily au poste de coordinatrice des événements, des loisirs, de la culture et de la vie communautaire

- 11.2 Projet Arts à la Montagne – Lettre d'appui dans le cadre du programme de soutien aux initiatives culturelles – Montagne en Feu.
 - 11.3 FESTIVAL MUSICAL GRANDE-OURSE – Sixième édition - Octroi de contrat de service Productions Hakim
 - 11.4 Embauche de Madame Cinthya Castonguay au poste d'agent culturel et de loisirs – emploi régulier à temps partiel syndiqué.
 - 11.5 Dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du Fonds de développement des territoires de la MRC du Fjord-du-Saguenay - Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie pour l'installation d'une nouvelle patinoire.
 - 11.6 Montagne en feu - Demande de permis pour l'installation de cantine mobile
 - 11.7 Programme d'activités 2023-2024 - Animation Montagne en Feu - Demande d'aide financière dans du Fonds de développement des territoires de la MRC du Fjord-du-Saguenay - Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie.
 - 11.8 L'Anse-Saint-Jean, territoire de destination Prescri-Nature
- 12. VARIA**
- 12.1 Aucun**
- 13. RAPPORT DES COMITÉS ET INFORMATIONS**
- 14. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 15. FERMETURE DE LA SÉANCE**

317-2023

DISPENSE DE LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 2 OCTOBRE 2023 À 19 H 00.

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble du Conseil municipal a reçu 72 heures avant la tenue de la présente séance, une copie du procès-verbal de la séance régulière du 2 octobre 2023 à 19 h 00;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance dudit procès-verbal;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal se déclarent satisfaits du contenu du document déposé;

Il est proposé par Monsieur Daniel Boudreault, appuyé par Monsieur Daniel Corbeil et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la dispense de lecture et d'approuver le procès-verbal de la séance régulière du 2 octobre 2023 à 19 h 00.

318-2023

DISPENSE DE LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 30 OCTOBRE 2023 À 19 H 00.

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble du Conseil municipal a reçu 72 heures avant la tenue de la présente séance, une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 30 octobre 2023 à 19 h 00;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance dudit procès-verbal;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal se déclarent satisfaits du contenu du document déposé;

Il est proposé par Monsieur Michel Boudreault, appuyé par Monsieur Carl Brassard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la dispense de lecture et d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 30 octobre 2023 à 19 h 00.

319-2023

ACCEPTATION DES COMPTES ET DES PAIEMENTS DIRECTS D'OCTOBRE 2023

Il est proposé par Monsieur Daniel Corbeil, appuyé par Monsieur Daniel Boudreault et résolu unanimement par les conseillers présents d'adopter la liste des comptes à payer du mois d'octobre 2023 au montant de 2 191 325.95 \$ et des paiements directs au montant de 44 365.64 \$, tels que déposés aux archives municipales sous la cote **207-120**.

320-2023

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 23-415 REMBOURSEMENT DES DÉPENSES ET DES FRAIS DE DÉPLACEMENT DES ÉLUS ET DES EMPLOYÉS DE LA MUNICIPALITÉ DE L'ANSE-SAINT-JEAN.

ATTENDU QUE la Loi sur le traitement des élus municipaux prévoit que le conseil de la Municipalité peut, par règlement, établir un tarif applicable aux élus lors de dépenses occasionnées pour le compte de la Municipalité ;

ATTENDU QUE le conseil juge opportun d'actualiser les règles de remboursement des dépenses occasionnées pour le compte de la municipalité et de soumettre les employés aux mêmes règles que les élus dans un souci d'efficacité administrative ;

ATTENDU QU'UN avis de motion du présent règlement a été donné en date du 2 octobre 2023 et que le projet de règlement a été présenté à cette même séance ;

Il est proposé par Monsieur Claude Bouchard, appuyé par Monsieur Daniel Corbeil et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le règlement numéro 23-415 remboursement des dépenses et des frais de déplacement des élus et des employés de la Municipalité de L'Anse-Saint-Jean.

DÉPÔT DE LA SITUATION FINANCIÈRE AU 31 AOÛT 2023.

La directrice générale et greffière-trésorière par intérim dépose le rapport préliminaire de la situation financière au 31 août 2023.

321-2023

POLITIQUE AUX PROJETS STRUCTURANTS - APPUI À LA DEMANDE DU CLUB DE MOTONEIGE DU FJORD.

Considérant que la motoneige est une composante importante du développement touristique hivernal dans le Bas-Saguenay;

Considérant que le Club de motoneige entretient le sentier R-383 qui permet de relier les régions du Saguenay – Lac-Saint-Jean et Charlevoix;

Considérant que ce sentier a besoin d'investissements de 19 590 \$ pour assurer son ouverture en prévision de l'hiver 2023-2024;

Considérant que les municipalités de Rivière-Éternité, L'Anse-Saint-Jean et Petit-Saguenay sont sollicitées pour apporter un appui financier au projet;

Il est proposé par Monsieur Daniel Boudreault, appuyé par Monsieur Claude Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de L'Anse-Saint-Jean accorde son appui à la demande de financement déposée par le Club de motoneige du Fjord dans le volet local de la politique de soutien aux projets structurants de la MRC du Fjord-du-Saguenay pour une somme de 9 000 \$, soit 3 000 \$ par municipalité participante.

322-2023

DEMANDE DE MONSIEUR VIATEUR TREMBLAY POUR L'ACQUISITION D'UNE PORTION DE TERRAIN DU LOT 6 145 484

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Viateur Tremblay a soumis une demande d'achat concernant une portion du lot 6 145 484;

CONSIDÉRANT QUE cette partie du lot se situe en arrière de la résidence de Monsieur Tremblay;

Il est proposé par Monsieur Michel Boudreault, appuyé par Monsieur Carl Brassard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la vente de la portion du lot 6 145 484 au prix de 1.58 \$ du pied carré.

Il est également décidé de mandater Monsieur Mathieu Tremblay, arpenteur-géomètre, pour réaliser le bornage de cette portion du lot, les frais étant à la charge de l'acheteur.

De plus, Monsieur Viateur Tremblay est autorisé à désigner un notaire pour effectuer la transaction, tout en assumant les frais correspondants.

ET d'autoriser le maire et la directrice générale par intérim à signer les documents au nom de la municipalité de L'Anse-Saint-Jean.

323-2023

ATTRIBUTION DU MANDAT À AUTOMATISATION JRT

CONSIDÉRANT QUE la municipalité reconnaît la nécessité d'améliorer et d'optimiser la gestion de ses ressources en eau, notamment en ce qui concerne les étangs, les postes de pompage 1, 2 et 4 (PP1, PP2 & PP-4), ainsi que le système de supervision pour le suivi des eaux usées;

CONSIDÉRANT QU'Automatisation JRT a soumis une proposition pour la configuration, la programmation, et la mise en route d'un module par feu VPN, l'intégration des 4 postes au système de supervision, ainsi que l'intégration du système d'eaux usées, y compris la configuration et la programmation nécessaires ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité reconnaît la nécessité d'améliorer la gestion de ses ressources en eau grâce à un système de télémétrie cellulaire;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité possède un règlement numéro 21-388 sur la gestion contractuelle et peut conclure des contrats de gré à gré de moins de 25 000\$;

Il est proposé par Monsieur Daniel Corbeil, appuyé par Monsieur Daniel Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'attribuer le mandat à Automatisation JRT pour la configuration, la programmation et la mise en route du module pare-feu VPN, l'intégration des postes de pompage PP1, PP2 & PP-4 au système de supervision, et l'intégration du système d'eaux usées.

ET d'autoriser la directrice des travaux publics, Madame Sandra Pagé, à signer les documents nécessaires à la mise en oeuvre de ce mandat.

324-2023

ATTRIBUTION DU MANDAT À LA COMPAGNIE MEI ASSAINISSEMENT POUR L'INSPECTION ET LES RÉPARATIONS DU FIR DANS LE SECTEUR MONT-ÉDOUARD.

CONSIDÉRANT que la municipalité doit procéder à l'inspection et, le cas échéant, à la réparation du système d'assainissement des eaux usées (FIR) dans le secteur du Mont-Édouard ;

CONSIDÉRANT QUE MEI Assainissement, une entreprise spécialisée dans ce domaine, ainsi que le fabricant du système, a été sollicitée pour fournir leurs services à cet égard ;

CONSIDÉRANT QUE MEI Assainissement a présenté une estimation des coûts associés à la réalisation de l'évaluation et des éventuelles réparations ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité possède un règlement numéro 21-388 sur la gestion contractuelle et peut conclure des contrats de gré à gré de moins de 25 000\$;

Il est proposé par Monsieur Carl Brassard, appuyé par Monsieur Michel Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'attribuer le contrat à la compagnie MEI Assainissement pour effectuer l'évaluation, et le cas échéant, les réparations nécessaires du système d'assainissement des eaux usées dans le secteur du Mont-Édouard pour des frais évalués à 4 000 \$ plus taxes, et d'autoriser la directrice des travaux publics, Madame Sandra Pagé, à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de ce mandat.

325-2023

ATTRIBUTION DU MANDAT À LA COMPAGNIE AQUATER-EAU POUR LES SERVICES EN HYDROGÉOLOGIE CONCERNANT LE FORAGE ET LA CONSTRUCTION DU NOUVEAU PUIIS DE CAPTAGE D'EAU SOUTERRAINE «P2» DANS LE SECTEUR DU MONT-ÉDOUARD.

CONSIDÉRANTQUE la municipalité a déjà mené des recherches en eau souterraine pour la construction d'un nouveau puits pour visant à approvisionnement d'eau potable dans le secteur du Mont-Édouard;

CONSIDÉRANT la complexité et la technicité des travaux de forage, de construction et de pompage nécessaires à la création du puits P-2;

CONSIDÉRANT que l'obtention de données hydrogéologiques précises, la conception d'un puits de captage performant et la supervision des travaux sont d'une importance capitale. ;

CONSIDÉRANT la nécessité de respecter les normes environnementales et de garantir la durabilité de cette nouvelle source d'eau potable ;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Aquater-Eau est déjà dans le dossier depuis le début du projet;

Il est proposé par Monsieur Daniel Boudreault, appuyé par Monsieur Daniel Corbeil et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'attribuer le mandat à Aquater-Eau pour la fourniture de services professionnels en hydrogéologie pour le forage et la construction du nouveau puits de captage d'eau souterraine « P-2 » dans le secteur du village alpin du Mont-Édouard au montant de 54 860 \$ plus taxes et d'autoriser la directrice des travaux publics, Madame Sandra Pagé, à signer tous les documents nécessaires pour la mise à œuvre de ce mandat.

326-2023

MANDAT DONNÉ À ME GASTON SAUCIER POUR LA RÉGULARISATION DU CHEMIN SAINT-FIACRE.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est actuellement confrontée à une problématique juridique complexe liée à la régularisation du chemin Saint-Fiacre;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite examiner toutes les options pour résoudre ce dossier;

Il est proposé par Monsieur Claude Bouchard, appuyé par Monsieur Daniel Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater Me Gaston Saucier, conseiller juridique, pour régulariser le dossier. Les frais engagés pour ce dossier s'élèveront à 4 000 \$.

327-2023

PROLONGATION DE MONSIEUR DENIS THIBEAULT, COL BLEU SAISONNIER, JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 2023.

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Denis Thibeault travaille en tant que col bleu saisonnier au sein de la municipalité et a fait preuve de compétences dans l'exécution de ses fonctions;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Denis Thibeault terminait le 30 octobre 2023;

CONSIDÉRANT QUE la charge de travail en cours aux travaux publics nécessite le maintien de la continuité des services;

Il est proposé par Monsieur Claude Bouchard, appuyé par Monsieur Michel Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents de prolonger l'emploi de Monsieur Denis Thibeault, col bleu saisonnier, jusqu'au 31 décembre 2023.

328-2023

DEMANDE DE PERMIS DE LOTISSEMENT - MONSIEUR MICHEL PARENT - RUE DE LA CANOURGUE, LOT 6 144 488.

CONSIDÉRANT QUE demande de lotissement a été déposée au service d'urbanisme de la municipalité par Monsieur Michel Parent pour la subdivision du lot 6 144 488 pour en faire deux terrains, situés sur la rue de la Canourgue;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Michel Parent a sollicité la réévaluation de son dossier en réponse à la Résolution 263-2023, qui avait rejeté la demande de lotissement pour le lot 6 144 488;

CONSIDÉRANT QUE le rejet initial reposait sur la saturation de la capacité de raccordement aux égouts, cependant, la municipalité a pris l'initiative d'engager des discussions avec le ministère pour la recherche de solutions à cette problématique, ouvrant ainsi la possibilité d'autoriser le branchement en cas de demandes futures liées au lotissement;

CONSIDÉRANT QUE la demande de Monsieur Michel Parent a été examinée en détail par les autorités compétentes de la municipalité et a été jugée conforme aux règles de zonage et de lotissement en vigueur;

Il est proposé par Monsieur Daniel Corbeil, appuyé par Monsieur Claude Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver la demande de permis de lotissement soumise par Monsieur Michel Parent pour le Lot 6 144 488, conformément aux conditions établies par les autorités compétentes de la municipalité et en conformité avec les règlements de lotissement en vigueur.

329-2023

ABROGATION DE LA RÉSOLUTION 141-2023 AUTORISANT LE BRANCHEMENT AU RÉSEAU D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT POUR LE LOT 6 145 539 - MADAME NANCY GAGNE ET MONSIEUR ÉRIC GAGNE.

CONSIDÉRANT QUE le 8 mai 2023, le conseil municipal a émis la résolution 141-2023 autorisant le branchement au réseau d'aqueduc et d'égout municipal pour le lot 6 145 539, conformément au dossier soumis à l'inspectrice municipale, avec des conditions spécifiques;

CONSIDÉRANT QUE le 25 septembre 2023, une tentative de forage dirigé a été réalisée, mais elle s'est avérée infructueuse en raison de la présence de roches;

CONSIDÉRANT QUE de nouvelles informations ont été ajoutées au dossier, indiquant qu'au contrat de vente initial entre Monsieur Rosaire Gagné et la Municipalité, une clause stipule que le terrain ne peut être utilisé que comme stationnement et qu'aucun droit de construction ne sera accordé par la municipalité et que le conseil municipal, à l'unanimité, ne souhaite pas entreprendre les démarches pour supprimer ces clauses;

Il est proposé par Monsieur Daniel Boudreault, appuyé par Monsieur Carl Brassard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal abroge la résolution 141-2023 émise le 8 mai 2023 autorisant le branchement au réseau d'aqueduc et d'égout municipal pour le lot 6 145 539, appartenant à Madame Nancy Gagné et Monsieur Éric Gagné, en raison des circonstances rencontrées.

330-2023

ACCEPTATION DES AVENANTS NUMÉROS 691556-4000-63NV-0007, 691556-4000-63NV-0011 ET 691556-4000-63NV00-18 DE SNC-LAVALIN INC. - POUR LE PROJET D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES VILLAGE.

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance des avenants de SNC-Lavalin inc concernant des modifications et des coûts supplémentaires au contrat de l'entrepreneur Action Progex inc pour le projet d'assainissement des eaux usées secteur village;

Il est proposé par Monsieur Michel Boudreault, appuyé par Monsieur Carl Brassard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le Conseil municipal autorise les avenants de SNC-Lavalin inc représentant des modifications et des coûts supplémentaires au contrat de l'entrepreneur Action Progex inc pour le projet d'assainissement des eaux usées secteur village.

691556-4000-63NV-0007 au montant de 28 006.58 \$ avant les taxes.

691556-4000-63NV-0011 au montant de 2 297.52 \$ avant les taxes.

691556-4000-63NV-0018 au montant de 11 158.12 \$ avant les taxes.

QUE le Conseil municipal autorise Madame Annick Boudreault, directrice générale par intérim, à signer lesdits avenants au nom de la Municipalité de L'Anse-Saint-Jean.

331-2023

ATTRIBUTION DES CONTRATS DE DÉNEIGEMENT POUR LES CHEMINS DE TOLÉRANCE AUX ENTREPRENEURS SOUMISSIONNAIRES

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a adopté la résolution 277-2023 concernant les chemins de tolérance sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est allée en appel d'offres sur invitation auprès de quatre entrepreneurs;

CONSIDÉRANT QUE les entrepreneurs ont soumissionné par secteur;

Il est proposé par Monsieur Daniel Boudreault, appuyé par Monsieur Daniel Corbeil et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer les contrats de déneigement selon les secteurs suivants :

Soumissionnaire	Secteur	Prix
9333-7931 QUÉBEC INC. Monsieur Anthony Gaudreault	Secteur Lac Simon (Rues : Mélèzes, Pins, Boisé)	9 978 \$ plus taxes
Lauréat Gagné inc.	Secteur Mont-Édouard (Rues : Cimes, Cévennes, Lozère, bout de Vébron)	10 250 \$ plus taxes
	Chemin des Plateaux	2 000 \$ plus taxes
	Secteur village (Rues : Bonne-Entente, Bout de l'Hermine, des Roseaux)	6 000 \$ plus taxes
Jacquelin Lavoie Entrepreneur général	Secteur coin des routes et Route 170 (Rues : Côté, Domaine et Riviera)	6 300 \$ plus taxes

332-2023

ACCEPTATION DE L'ENVELOPPE BUDGÉTAIRE SUPPLÉMENTAIRE POUR LES TRAVAUX DE CONTOURNEMENT DU DÉGRILLEUR À LA COMPAGNIE ATKINSRÉALIS (SNC-LAVALIN INC.) DANS LE CADRE DU PROJET D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES VILLAGE.

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance de l'enveloppe budgétaire des travaux supplémentaires liée au mandat de la compagnie AtkinsRéalisis;

CONSIDÉRANT QUE cette enveloppe budgétaire est estimée au montant de 12 000 \$ plus taxes;

Il est proposé par Monsieur Daniel Corbeil, appuyé par Monsieur Carl Brassard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le Conseil municipal autorise l'enveloppe budgétaire supplémentaire à la compagnie AtkinsRéalisis (SNC-Lavalin inc.)

QUE le Conseil municipal autorise Madame Annick Boudreault, directrice générale par intérim, à signer les documents au nom de la Municipalité de L'Anse-Saint-Jean.

333-2023

RECOMMANDATION CCU67-2023 - DEMANDE DE PERMIS DE RÉNOVATION - MONSIEUR AURÉLIEN HOUDE, 312, RUE SAINT-JEAN-BAPTISTE

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Aurelien Houde a déposé une demande de permis de rénovation pour la réfection de la toiture et du revêtement extérieur;

CONSIDÉRANT QUE la construction est conforme au P.I.I.A. patrimonial;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme en a pris connaissance et a fait une recommandation positive;

Il est proposé par Monsieur Daniel Corbeil, appuyé par Monsieur Michel Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la demande de permis de rénovation de Monsieur Aurelien Houde pour la réfection de la toiture

et du revêtement extérieur, pour la résidence située au 312, rue Saint-Jean-Baptiste.

334-2023

RECOMMANDATION CCU66-2023 - DEMANDE DE PERMIS DE RÉNOVATION
- SYNDICAT DE LA COPROPRIÉTÉ LE REFUGE, 100, CHEMIN DU REFUGE

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Gaston Bouchard a déposé une demande de permis de rénovation au nom du Syndicat le refuge pour repeindre les façades du bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE les rénovations repentent le P.I.I.A. du Mont-Édouard;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été exécutés avant la demande de permis;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme a pris connaissance des faits;

Il est proposé par Monsieur Daniel Corbeil, appuyé par Monsieur Claude Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la demande de permis de rénovation tout en imposant un constat d'infraction pour avoir effectué les travaux avant la demande de permis.

335-2023

RECOMMANDATION CCU71-2023 - DEMANDE DE PERMIS DE RÉNOVATION
- MONSIEUR BRUNO GIRARD, 15 RUE DE LA CANOURGUE.

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Bruno Girard a déposé une demande de permis de rénovation pour son bâtiment principal situé au 15, rue de Canourgue, au service d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE la construction est conforme au P.I.I.A. du Mont-Édouard;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme en a pris connaissance et a fait une recommandation positive;

Il est proposé par Monsieur Daniel Corbeil, appuyé par Monsieur Daniel Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la demande de permis de rénovation de Monsieur Bruno Girard pour sa résidence située au 15, rue de la Canourgue.

336-2023

RECOMMANDATION CCU72-2023 - DEMANDE DE PERMIS DE LOTISSEMENT
- MONSIEUR PIERRE-LUC CÔTÉ

CONSIDÉRANT QU'UNE demande de permis de lotissement a été déposée au service d'urbanisme par Monsieur Pierre-Luc Côté;

CONSIDÉRANT QUE le lotissement respecte le règlement numéro 19-355 de lotissement;

Il est proposé par Monsieur Daniel Corbeil, appuyé par Monsieur Claude Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la demande de permis de lotissement de Monsieur Pierre-Luc Côté pour une partie du lot 6 144 426.

337-2023

ADOPTION DU BUDGET 2024 DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE
SÉCURITÉ INCENDIE DU FJORD

CONSIDÉRANT QUE les municipalités suivantes sont parties à une entente relative à la protection contre les incendies selon la constitution d'une régie intermunicipale à savoir : la Municipalité de Petit-Saguenay, la Municipalité de

Rivière-Éternité, la Municipalité de Saint-Félix-D'Otis, la Municipalité de Ferland-et-Boileau, la Municipalité de L'Anse-Saint-Jean;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration de la Régie intermunicipale de sécurité incendie du Fjord est assujéti aux articles 569 et suivants du Code municipal du Québec;

Il est proposé par Monsieur Carl Brassard, appuyé par Monsieur Michel Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le budget 2024 au montant de 934 812 \$ de la Régie intermunicipale de sécurité incendie du Fjord.

338-2023

DÉMISSION DE MADAME LYSANNE BOILY AU POSTE DE COORDINATRICE DES ÉVÈNEMENTS, DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

CONSIDÉRANT la démission de Madame Lysanne Boily, coordinatrice des événements, des loisirs, de la culture et de la vie communautaire en date du 24 octobre 2023;

Il est proposé par Monsieur Daniel Boudreault, appuyé par Monsieur Michel Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la démission de Madame Lysanne Boily au poste de coordinatrice des événements, des loisirs, de la culture et de la vie communautaire à partir du 16 novembre 2023.

ET DE procéder à l'ouverture de ce poste.

339-2023

PROJET ARTS À LA MONTAGNE – LETTRE D'APPUI DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INITIATIVES CULTURELLES DE LA MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY – MONTAGNE EN FEU.

CONSIDÉRANT QUE le présent projet vise la création d'une galerie d'art en plein air pour exposer l'ensemble des sculptures Achilles – œuvre de l'artiste Gilles McLean;

CONSIDÉRANT QUE cette initiative vise à améliorer l'expérience des visiteurs de la station du Mont-Édouard en promouvant les arts et en mettant en valeur les icônes touristiques, notamment le personnage Achille;

CONSIDÉRANT QUE l'approche de financement est en conformité avec la politique culturelle de la MRC du Fjord et contribue à enrichir l'animation culturelle à la station touristique du Mont-Édouard;

Il est proposé par Monsieur Claude Bouchard, appuyé par Monsieur Daniel Corbeil et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'appuyer et de recommander la démarche de financement du projet « Arts à la montagne » présenté par l'organisme Montagne en Feu dans le cadre Programme de soutien aux initiatives culturelles de la MRC du Fjord- du-Saguenay, pour afin d'améliorer l'expérience des visiteurs, renforcer l'animation culturelle, et d'allouer des fonds pour ce projet jusqu'à concours de 4 000 \$.

340-2023

FESTIVAL MUSICAL GRANDE-OURSE – SIXIÈME ÉDITION - OCTROI DE CONTRAT DE SERVICE PRODUCTIONS HAKIM

CONSIDÉRANT l'acceptabilité positive avec Productions Hakim quant à la tenue de la sixième Édition (2024) du Festival Grande-Ourse sur le site initial en face du Camping de l'Anse;

Il est proposé par Monsieur Daniel Boudreault, appuyé par Monsieur Daniel Corbeil et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'octroi d'un contrat de

service à Production Hakim Inc. pour la tenue de la 6e Édition du Festival Grande Ourse.

ET QUE soit autorisé le maire, Monsieur Richard Perron, ainsi que la directrice générale, Madame Annick Boudreault, à signer au nom de la Municipalité de L'Anse-Saint-Jean le contrat en accord avec la proposition de partenariat souhaité sur site original – en face du camping de l'Anse.

ET QUE soit déposé le présent projet dans le cadre du Fonds de développement des territoires – projet local de la MRC du Fjord-du-Saguenay – Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie une demande d'aide financière à hauteur maximale de 10 000 \$ ainsi que toute demande additionnelle auprès du Directeur au développement pour le déploiement de la sixième Édition.

341-2023

EMBAUCHE DE MADAME CYNTHIA CASTONGUAY AU POSTE D'AGENT(E) CULTUREL(LE) ET DE LOISIRS – EMPLOI RÉGULIER À TEMPS PARTIEL SYNDIQUÉ

ATTENDU le contexte de mouvement de personnel au sein de l'administration municipale et les besoins grandissants en loisir;

ATTENDU QUE le syndicat est favorable à la création d'un nouveau poste pour combler les besoins en matière de culture et loisir au sein de la municipalité de L'Anse-Saint-Jean;

ATTENDU QU'UN comité de sélection recommande madame Cynthia Castonguay pour le poste cité en rubrique;

Il est proposé par Monsieur Daniel Boudreault, appuyé par Monsieur Michel Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à l'embauche de madame Cynthia Castonguay au poste d'agent(e) culturelle et de loisirs à raison de 21 heures, trois (3) jours par semaine selon les termes et les conditions de la convention collective en vigueur.

ET QUE cette embauche soit effective à partir du 7 novembre 2023.

342-2023

DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES DE LA MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY - POLITIQUE DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS POUR AMÉLIORER LES MILIEUX DE VIE POUR L'INSTALLATION D'UNE NOUVELLE PATINOIRE.

CONSIDÉRANT QUE la patinoire publique a atteint la fin de sa durée de vie utile, et que le site a été endommagé par des renversements de bandes lors d'épisodes pluvieux intenses;

CONSIDÉRANT QUE les conseils d'élèves des écoles primaires et secondaires de l'école Fréchette ont ratifié une pétition demandant un engagement municipal en vue de trouver une solution de financement pour une nouvelle patinoire;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de L'Anse-Saint-Jean est disposé à prendre des mesures pour répondre aux propositions et solutions soumises;

Il est proposé par Monsieur Carl Brassard, appuyé par Monsieur Claude Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter et de recommander le dépôt d'une demande de financement dans le cadre du Fonds de développement des territoires de la MRC du Fjord- du-Saguenay - Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie. Cette demande d'aide financière peut atteindre un montant maximal de 25 000 \$. De plus, le conseil autorise toute demande additionnelle auprès du Directeur au développement pour la mise en place et l'installation d'une nouvelle patinoire sur le site de l'école Fréchette.

343-2023

MONTAGNE EN FEU - DEMANDE DE PERMIS POUR L'INSTALLATION DE CANTINE MOBILE

CONSIDÉRANT que Montagne en Feu prévoit organiser plusieurs activités pendant la période des fêtes et la semaine de relâche en 2024 ;

CONSIDÉRANT que Montagne en Feu souhaite mettre en place des cantines mobiles pour ces deux événements ;

CONSIDÉRANT que l'installation des cantines mobiles doit être associée à un événement et être autorisée par le conseil municipal conformément au règlement de zonage numéro 19-353, article 13.4.11 ;

Il est proposé par Monsieur Daniel Corbeil, appuyé par Monsieur Michel Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents de reconnaître les activités proposées par la Montagne en feu et d'autoriser cette dernière à installer une cantine mobile pour chacun des événements, à savoir le 30-31 décembre pour le feu d'artifice et pendant la semaine de relâche 2024. Ces activités se tiendront à la Station du Mont-Édouard.

344-2023

PROGRAMME D'ACTIVITÉS 2023-2024 - ANIMATION MONTAGNE EN FEU - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES DE LA MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY - POLITIQUE DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS POUR AMÉLIORER LES MILIEUX DE VIE.

ATTENDU les services d'animation et événementielle déployés par la Montagne en Feu depuis 2015 afin de dynamiser et innover une offre multiactivité dans l'effervescence des congés familiaux (période des Fêtes – décembre 2023 et de la relâche – février et mars 2024) au village alpin;

ATTENDU QUE le conseil municipal de L'Anse-Saint-Jean a été saisi de tous les éléments (programmation 2023-2024) au projet et recommande par voie de résolution la décision suivante;

Il est proposé par Monsieur Claude Bouchard, appuyé par Monsieur Carl Brassard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'appuyer une demande d'aide financière au montant de 5 000 \$ dans le cadre du Fonds de développement des territoires de la MRC du Fjord-du-Saguenay - Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie.

ET QUE la Montagne en Feu s'engage à informer spécifiquement la municipalité relativement à toutes les opérations reliées à l'organisation et la tenue des événements. De plus, la Montagne en Feu remettra à la municipalité, à sa demande, copie des documents financiers ou comptables et les preuves d'assurance responsabilité-civile relative à sa gouvernance dans un souci de reddition de comptes.

345-2023

L'ANSE-SAINT-JEAN, TERRITOIRE DE DESTINATION PRESCRI-NATURE

CONSIDÉRANT QUE Le Conseil Municipal de L'Anse-Saint-Jean, ci-après appelé le Conseil souhaite offrir à sa population et à la population du bas Saguenay, un milieu de vie axé et orienté vers de saines habitudes de vie;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil reconnaît que L'Anse-Saint-Jean possède un potentiel certain pour attirer des promoteurs désireux d'investir dans des infrastructures ou activités ayant des impacts positifs sur de saines habitudes de vie améliorant du même coup la santé mentale des participants;

CONSIDÉRANT QU'à la suite des initiatives prises par un regroupement de citoyens pour redresser la situation du Mont-Edouard, des acteurs importants du milieu souhaitent miser sur des actions concertées avec pour objectif de diversifier l'offre sur le territoire de la municipalité et du bas Saguenay;

CONSIDÉRANT QUE devant l'engouement suscité par ce dynamisme, il importe que le Conseil encourage, soutienne et mette en place des conditions pour faciliter la mise en œuvre de ces projets et regroupements, orientés vers les saines habitudes de vie et l'amélioration de la santé mentale;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil est conscient que la richesse et le dynamisme des activités sportives, culturelles, éducatives, sociaux et environnementaux présents sur son territoire, représentent des alternatives aux traitements conventionnels pour la santé physique et mentale;

CONSIDÉRANT QU'en prenant cette orientation, le Conseil souhaite faire du territoire de L'Anse-Saint-Jean un lieu privilégié comme destination prescrit-nature;

Il est proposé par Monsieur Daniel Corbeil, appuyé par Monsieur Claude Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers présents QUE Le Conseil encourage, soutient et met en place des conditions pour faciliter la mise en œuvre de ces projets orientés vers de saines habitudes de vie et de l'amélioration de la santé mentale;

QUE le Conseil désigne le territoire de L'Anse-Saint-Jean comme lieu, parmi les premiers villages au Québec, identifié et reconnu comme destination Prescri-Nature.

RAPPORT DES COMITÉS

Les conseillers font un rapport concernant l'avancement des dossiers suivants :

Monsieur Daniel Boudreault

Monsieur Boudreault nous informe des activités de Noël qui se dérouleront à la Petite École.

Le 25 novembre, il y aura le marché de Noël. Monsieur Boudreault invite la population à acheter local.

Le 26 novembre, il y aura une activité pour les enfants.

Monsieur Carl Brassard

Monsieur Brassard nous informe que Monsieur Elzéar Houde est en candidature pour recevoir le prix de reconnaissance des bénévoles pour son implication en matière de véhicules hors route.

Monsieur Richard Perron

Monsieur Perron informe la population que le déménagement de la Caisse Desjardins se fera en janvier 2024.

PÉRIODE DE QUESTIONS

346-2023

FERMETURE DE LA SÉANCE

Monsieur Carl Brassard propose la fermeture de la séance à 20 h 02.

Madame Annick Boudreault,
Directrice générale / Greffière-trésorière par intérim

Monsieur Richard Perron, maire

« Je, [maire], atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».